

Lausanne, le 15 mars 2010

Communiqué du Comité de la SPV

Sans-papiers et apprentissage : une discrimination inacceptable

Dans sa séance du 11 mars 2010, et en regard des diverses et récentes prises de position politiques à ce propos, le Comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise a évalué la question des jeunes sans-droits, auxquels il est refusé de s'engager dans une formation professionnelle selon la voie de la formation duale en apprentissage.

Considérant comme de simple justice la solution vaudoise qui autorise les enfants et les jeunes sans-papiers à suivre la scolarité obligatoire et de poursuivre celle-ci au gymnase, la SPV dénonce sans réserve l'inégalité de traitement qui consiste à refuser une formation subséquente à la scolarité obligatoire par le biais d'un apprentissage en entreprise.

Si la SPV connaît les arguments juridiques qui entravent cette possibilité, elle ne saurait néanmoins cautionner une discrimination - de plus - et une inégalité de traitement entre les élèves performants et ceux/celles qui le sont moins.

La SPV soutiendra en conséquence toute démarche utile à faire disparaître cette discrimination.

Comité cantonal de la SPV
15 mars 2010